

Conditions générales de vente

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de Cyril Moreau et de son client (ci-après désigné “l’élève”, « candidat » ou « stagiaire ») dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

Formation Professeur de Yoga

Toute prestation accomplie par Cyril Moreau implique donc l’adhésion sans réserve de l’élève aux présentes conditions générales de vente.

Cyril Moreau se réserve le droit de modifier ou adapter ses Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis, étant ici précisé, que les conditions applicables sont celles en vigueur sur le site.

Il est de la responsabilité de l’élève de consulter la mise à jour en vigueur sur le site: www.cyril-moreau-yoga.com

Article 2.1 Déposer sa candidature à la formation professeur de yoga avec Cyril Moreau

L’élève remplit le dossier de candidature prévu à cet effet en téléchargement sur le site. Ce dossier est accompagné d’une attestation de suivi de cours de la pratique du yoga.

– Si le dossier n’est pas complet, il ne pourra pas être pris en compte.

A l’issue de la réception du dossier de candidature :

– Si le dossier est refusé, le candidat recevra une réponse pour l’informer par mail ou par téléphone.

– Si le dossier est admissible, le candidat recevra une date de rendez-vous pour assister à un cours d’observation suivi d’un entretien d’évaluation de motivation avec Cyril Moreau.

Cet entretien est obligatoire pour prétendre à l’admission à la formation de professeur de yoga.

Pour les élèves hors région Bordelaise, il est possible de demander une dérogation écrite et exceptionnelle par mail pour effectuer cet entretien par téléphone.

Cyril moreau se réserve le droit d’accepter ou non cette dérogation pour un entretien téléphonique.

A l’issue de ce rendez-vous, le candidat recevra sous 1 mois maximum une réponse positive ou négative.

Si le candidat est admis, il devra remplir la fiche d’inscription en téléchargement sur le site Cyril Moreau.

Article 2.2 La fiche d'inscription

A l'issue de la réponse positive d'admission à la formation de professeur de yoga avec Cyril Moreau, l'élève devra retourner par voie postale la fiche d'inscription accompagnée du règlement dans sa totalité pour valider son inscription à la formation de professeur de yoga avec Cyril Moreau sous un délai maximum de 15 jours.

Au-delà de ces 15 jours, la place du candidat n'est plus garantie.

Cette fiche d'inscription devra être accompagnée également d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du yoga.

La fiche d'inscription sera envoyée par voie postale à l'adresse suivante :

Cyril Moreau 20 rue Vilaris 33800 Bordeaux

L'inscription ne sera validée qu'après accord écrit par email de Cyril Moreau.

Article 3. Formation Professeur de Yoga

La formation de Professeur de yoga est dispensée, gérée, et animée par Cyril Moreau en qualité de professeur principal et référent.

Cyril Moreau peut faire appel à des intervenants extérieurs qualifiés en yoga, en anatomie, en psychologie et autre discipline pour diriger certains modules de la formation. Les programmes des formations sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer.

Les équipes d'enseignants peuvent être modifiées et sans préavis.

Les éventuelles modifications de programmes ou de formateurs ne donneront droit à aucun remboursement ni indemnité.

Article 4. Prix et modalités de paiements

Le prix et les modalités de paiement de la formation de professeur de yoga sont constamment accessibles sur le site « cyril-moreau-yoga.com ».

Les prix sont indiqués en euros et TTC .

Un montant d'acompte est versé à Cyril Moreau lors de la remise de la fiche d'inscription. (cf article 5- délai de rétractation)

L'acompte versé vaut acceptation des conditions de participation

Le montant restant peut s'effectuer en 2, 3 ou 4 fois par chèque ou dans sa totalité en espèces ou par RIB.

L'élève devra cocher son ou ses choix d'étalement de paiement sur la fiche d'inscription.

❖ Paiement par chèque à l'ordre de Cyril Moreau

Une facture pourra être établie sur demande spécifique à l'adresse suivante : cyrilyoga@hotmail.fr

4.1. Dates et lieux de cours

Les dates choisies pour les différents cours ne sont pas contractuelles et peuvent être modifiées par Cyril Moreau en cours d'année. Le planning des cours est disponible sur

le site Cyril Moreau.

Les cours se tiennent au 43 rue Eugene Leroy à Bordeaux 33800

Article 5. Délai de rétractation / Annulation remboursement des services / modification de la formation

5.1. Délai de rétractation

Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, l'élève est informé qu'il dispose d'un délai de quatorze jours francs à compter de la signature apposée sur sa fiche d'inscription pour exercer son droit de rétractation, sans pénalité et sans avoir à justifier d'un motif.

Le droit de rétractation peut s'exercer par mail à l'adresse : cyrilyoga@hotmail.fr ou par lettre recommandée avec avis de réception adressée : Cyril Moreau 20 rue Vilaris 33800 Bordeaux Lorsque le droit de rétractation est exercé, Cyril Moreau est tenu de rembourser l'élève de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les trente jours suivant la date à laquelle ce droit a été exercé. Au-delà, la somme due est, de plein droit, productive d'intérêts au taux légal en vigueur.

5.2. Annulation et remboursement à l'expiration du droit de rétractation

Sauf cas de force majeure, l'élève qui annule son inscription à la formation de Professeur de yoga avec Cyril Moreau pourra se voir imputer des frais d'annulation dans les conditions suivantes:

- 60 jours minimum avant le début de la formation 15% de frais administratif,
- de 59 à 30 jours avant le début de la formation 50% de frais d'annulation,
- de 29 à 0 jours avant le début de la formation 100% de frais d'annulation.

Sauf cas de force majeure, aucun remboursement ne sera effectué lorsque l'élève aura déjà débuté la formation en participant effectivement à un ou plusieurs journées de formation.

L'élève reconnaît avoir pris connaissance du programme ainsi que des conditions de ventes qui se trouvent sur la page « Formation » du site et lors de l'entretien individuel avec Cyril Moreau

En cas d'absence aux journées de formation par l'élève pour raisons personnelles ou médicales, les séances ne pourront pas être récupérées sur une autre promotion ou remboursées.

5.3. Annulation de la formation par Cyril Moreau

❖ Si d'autres dates ne peuvent être proposées en remplacement, un remboursement du prix versé par l'élève sera effectué par Cyril Moreau au prorata temporis des heures déjà réalisées.

Article 6 – Engagements – Obligation de l'élève

6.1. Comportement

L'élève reconnaît que sa participation à la formation de professeur de yoga demande un investissement personnel profond, une bonne condition physique.

6.2. Engagement personnel de l'élève pendant la Formation de Professeurs

L'élève s'engage à :

- respecter le planning de l'année,
- participer de manière assidue et sérieuse à l'ensemble des modules (cours pratiques, travail en groupe, ateliers pédagogiques, philosophie et anatomie). En cas d'absence à un ou plusieurs modules du fait de l'élève ce dernier ne pourra prétendre en aucun cas à un remboursement global ou partiel.

Les stagiaires doivent respecter le règlement intérieur de l'école et se conformer à la pédagogie proposée.

Tout comportement portant atteinte à sa propre sécurité, celle d'autrui (notamment consommation de drogues, alcool etc.) ou qui empêcherait le bon déroulement de l'enseignement dispensé par Cyril Moreau ou autres intervenants de la formation, sera sanctionné par l'exclusion définitivement de l'élève sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à Cyril Moreau.

6.3. Média - Confidentialité

Le stagiaire s'interdit de reproduire, de transmettre de façon écrite, audio, électronique ou visuelle, à toute personne n'ayant pas pris part à la formation, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie des supports de formation qui lui ont été remis, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de Cyril Moreau.

Article 7 - Certification

7.1- L'obtention du certificat

Le certificat est délivré par Cyril Moreau et reconnu par Yoga Alliance

Les stagiaires ayant remplis les objectifs d'apprentissage de l'année et le passage des évaluations avec succès recevront un certificat pour exercer en qualité de professeur de yoga intitulé « Certificat de professeur de Hatha et Vinyasa yoga Cyril Moreau 200h Yoga Alliance »

Cette obtention est conditionnée à :

- la réussite de l'examen pratique et théorique lors des journées d'évaluation
- le contrôle continu au cours de la formation
- un minimum de 40 heures de pratique sous forme de cours, ateliers, stages avant la date de la certification
- assister aux journées de formation dispensés durant l'année soit 10 weekends
- remise de travaux personnels
- la capacité d'animer un cours de Hatha et Vinyasa Yoga en toute sécurité et respect de l'éthique d'un professeur de yoga.

– une majorité d’appréciation positives notées sous la forme de A et B selon la fiche barème. Cette dernière est remise à l’élève

7.2 Non délivrance du certificat

Cyril Moreau se réserve le droit de ne pas remettre la certification au stagiaire si une ou plusieurs des conditions énumérés ne sont pas réunies (Cf l’article 7.1)

– dans le cas d’un élève n’ayant pas effectué les 200H de formation ou ayant échoué à un des modules :

Le stagiaire désireux d’obtenir son certificat, aura la possibilité de suivre des modules supplémentaires à ses frais sur une prochaine promotion selon place disponible et avec accord de Cyril Moreau

– absence de l’élève lors des journées d’évaluation :

L’élève pourra se présenter aux journées de certification de la promotion de l’année suivante sous accord de Cyril Moreau et selon place disponible.

Article 8 - Engagements et autorisation d’usage du Certificat

Sans autorisation explicite de Cyril Moreau, l’élève en cours de formation ne peut exercer l’enseignement de la pratique du yoga en utilisant le terme «Certificat de professeur de yoga avec Cyril Moreau » ni la référence 200h Yoga Alliance accréditée à ce certificat

En cas d’utilisation frauduleuse, Cyril Moreau se réserve le droit d’exclure l’élève de la formation sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à Cyril Moreau.

Le stagiaire certifié par Cyril Moreau et Yoga Alliance peut prétendre à l’enseignement de la pratique du Hatha et Vinyasa Yoga auprès d’un public débutant et intermédiaire.

Les certifiés appliqueront la charte éthique pour l’utilisation du certificat.

Cette charte est remise en double exemplaire et signée par le certifié.

Article 9 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales sont régies, interprétées et appliquées conformément au droit français, la langue d’interprétation étant la langue française en cas de contestation sur la signification d’un terme ou d’une disposition des présentes.